

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 30 MARS 2022

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Régis BESSIN

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte VIBERT

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET DE LA COMMUNE (03-01-2022)

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Laurent ATTAL, receveur à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à un vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 de la commune de Montabot, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (03-02-2022)

Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	142 000.69
	Réalisé :	71 902.49
	Reste à réaliser :	14 285.34

Recettes	Prévu :	142 000.69
	Réalisé :	44 114.69
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	300 721.71
	Réalisé :	90 903.88
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	300 721.71
	Réalisé :	155 662.13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 63 868.49
Fonctionnement :	226 449.96
Résultat global :	162 581.47

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 (03-03-2022)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	64 758.25
- un excédent reporté de :	161 691.71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	226 449.96
- un déficit d'investissement de :	63 868.49
- un déficit des restes à réaliser de :	14 285.34
Soit un besoin de financement de :	78 153.83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/21 : EXCÉDENT	226 449.96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	78 153.83
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	148 296.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	63 868.49

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (03-04-2022)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Jean-Patrick AUDOUX, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	174 263.49
Recettes	:	188 548.83

Fonctionnement

Dépenses	:	286 476.13
Recettes	:	286 476.13

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	188 548.83	(dont 14 285.34 de RAR)
Recettes	:	188 548.83	(dont 0 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	286 476.13	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	286 476.13	(dont 0,00 de RAR)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 30 MARS 2022-01

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Régis BESSIN

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte VIBERT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 9 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION ECOLE SAINTE MARIE (03-05-2022)

Une demande de subvention de 200 € a été faite par l'Ecole Sainte Marie de Percy en Normandie concernant 1 élève de la commune pour un séjour en classe verte aux Saisies.

Le Conseil Municipal

DECIDE, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 200 €.

DISTRIBUTION DES BACS A ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal n'a plus en charge de faire le porte à porte auprès des habitants pour récolter les informations de chacun. Un questionnaire leurs sera envoyé et ceux-ci pourront répondre sur internet ou bien par téléphone. Les communes auront en charge la distribution des bacs.

ATTRIBUTION ET VENTE DE MATERIEL (03-06-2022)

Mr le Maire propose au conseil municipal de vendre le matériel d'entretien des espaces verts. Le prix de vente de la tondeuse serait de 320,00 €. Madame Maxime ELISABETH de Montabot souhaite en faire l'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Décide,

- De vendre le matériel d'entretien des espaces verts,
- D'autoriser M. le maire à vendre la tondeuse pour un montant de 320.00 € à Monsieur Maxime ELISABETH de Montabot.
- D'autoriser M. le maire à établir le titre nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Céline Lebouvier demande qui est en charge du transport scolaire pour la création de nouveaux arrêts de bus.